
L'ANNÉE POLITIQUE

La sécurité, « priorité des priorités » de la transition libyenne

*Saïd Haddad**

En cette année 2012, la Libye issue de la Révolution du 17 février 2011 est confrontée au défi de la reconstruction du pays. Disposant d'une feuille de route avec la Déclaration constitutionnelle du 3 août 2011¹ qui en fixe les principales étapes, les autorités de transition – c'est-à-dire le Conseil National de Transition (CNT) et le gouvernement nommé le 22 novembre 2011 – sont chargées de mener à bien le pays vers « un État démocratique indépendant où tous les pouvoirs dépendent du peuple » selon les termes de l'article 1er de la Déclaration. Engagée dans une série de réformes politiques, le pouvoir transitionnel est également confronté à l'émergence d'une violence politique protéiforme qui n'épargne aucune région du pays. Ces violences sont révélatrices de la fragmentation du paysage sécuritaire du pays et des difficultés des autorités transitionnelles à être reconnues sur le plan intérieur par toutes les parties (armées ou non) en présence.

La Déclaration constitutionnelle prévoit l'élection d'une assemblée constituante, le Congrès général national (CGN), 8 mois après la proclamation de la « libération » du pays, qui a été faite le 23 octobre 2011. Fixées initialement au 19 juin 2012, l'organisation de ces élections est un défi crucial pour les nouvelles autorités libyennes. Après 42 ans de régime de Kadhafi, il s'agit de bâtir et d'instaurer un nouveau système et une nouvelle culture politiques, dans le respect des droits humains et qui mette fin à l'arbitraire passé. Entre construction d'une nouvelle scène politique et solde de l'héritage du passé, la Libye nouvelle va se heurter néanmoins au dualisme du pouvoir libyen : celui des autorités transitionnelles et celui des milices. En d'autres termes, la concurrence entre légitimité politique issue des urnes et légitimité révolutionnaire va structurer la vie politique durant l'année 2012.

La deuxième transition

L'abrogation, le 4 janvier, de la loi instaurée par Kadhafi en 1972 interdisant les partis politiques est le premier pas vers l'établissement du pluralisme. Les mois suivants sont consacrés à l'adoption d'une loi électorale et d'une loi

* Maître de conférences, CREC Saint-Cyr, chercheur associé à l'Iremam, UMR7310, AMU/CNRS.

1. Disponible à l'adresse suivante : http://static.lexpress.fr/imgstat/pdf/constitution_libye.pdf.

sur les partis politiques. Les hésitations, polémiques et autres retournements qui caractérisent l'adoption des deux lois précitées, reflets de l'apprentissage d'une nouvelle vie démocratique et de l'expression de nouveaux rapports de forces, sont également révélateurs de la permanence d'anciennes fractures qui traversent la société libyenne.

Adoptée le 28 janvier, la loi électorale prévoit 13 circonscriptions électorales pour 200 sièges répartis dans les trois provinces libyennes que sont la Tripolitaine avec 100 élus, la Cyrénaïque avec 60 élus et le Fezzan avec 40 élus. 120 sièges sont réservés aux candidats indépendants tandis que les 80 sièges restants sont réservés aux listes partisans. Ces dernières sont, de par cette loi, paritaires. Alors que le projet initial réservait 10% des sièges aux femmes, cette disposition est abandonnée suite aux protestations et vives critiques qu'elle suscite auprès de la société civile. Peuvent prétendre à l'élection, les Libyens âgés de plus de 21 ans, sous réserve qu'ils n'aient pas été membres du régime déchu, ni de ses organes de sécurité, des Comités révolutionnaires ou qu'ils n'aient pas participé à la répression de la Révolution. Sont exclus également de la députation les membres du CNT chargés de mener à bien cette transition. Comblant un vide juridique, alors que foisonnent les partis, la loi les concernant est promulguée définitivement le 12 mai après une première annonce le 24 avril. En effet, alors que la version initiale disposait que les partis fondés sur des critères religieux, régionaux, ethniques ou tribaux étaient interdits, le texte adopté ne mentionne plus cette interdiction. Tout comme est abandonnée l'impossibilité faite aux binationaux de se présenter. Reportées de quelques semaines, en raison de l'agitation en Cyrénaïque (*voir plus loin*) les élections ont lieu le 7 juillet 2012. Près de 60% des 2,9 millions d'électeurs inscrits se sont présentés dans les centres de vote. Le scrutin partisan a concerné 1202 candidats dont 540 femmes répartis entre 130 partis² tandis que 2 500 candidats indépendants – dont 85 femmes – se présentaient directement devant les électeurs.

La participation relativement élevée du corps électoral libyen et la tenue, en dépit de quelques incidents à Ajdabiya, Tobrouk ou Benghazi, des premières élections libres depuis 42 ans dans un paysage médiatique en pleine mutation sont parmi les premiers enseignements de cette séquence post-Kadhafi. Des enseignements d'autant plus paradoxaux que ces élections ont lieu dans un climat de violence et où les autorités transitionnelles sont confrontées à l'autonomisation et à l'affirmation des milices et à la montée des revendications fédéralistes.

Contrairement à la Tunisie et à l'Égypte, le Parti pour la justice et la construction (PJC), issu des Frères musulmans, n'est arrivé qu'en deuxième position avec 17 sièges sur les 80 attribués à la proportionnelle³, derrière l'Alliance des forces nationales (AFN) de Mahmoud Jibril (39 députés), ancien président du Comité exécutif du CNT et premier ministre intérimaire. Le Parti du Front National (PFN), héritier du Front national pour le Salut Libye, parti d'opposition sous l'ère Kadhafi et dirigée par Mohamed Youssef el-Magharief,

2. D'après la Haute Commission Electorale nationale Libyenne, chargée de superviser les élections, 374 « entités politiques » auraient participé à ce scrutin. Les entités comprennent aussi bien les partis que les associations ou autres forums.

3. Parmi les figures islamistes défaites figure Abdelhakim Belhaj et son parti el Watan, fondateur du Groupe islamique combattant libyen, un temps gouverneur militaire de Tripoli au lendemain de la chute de la capitale.

ancien ambassadeur ayant rompu avec le Guide libyen au début des années 1980, n'obtient que 3 sièges. L'Union pour la patrie⁴, le Parti centriste national de Ali Tarhouni, ministre du Pétrole du CNT et le Parti pour la démocratie et le développement obtiennent chacun deux sièges, les 15 sièges restant répartis entre plusieurs formations⁵. Hormis le Parti du Front National, émanation d'un mouvement créé en 1982, tous les autres partis ont été créés durant les premiers mois de l'année 2012. Pour ce qui concerne les 120 élus « indépendants », il est quelque peu malaisé de déterminer leurs orientations et leurs allégeances.

Le 9 juillet, le CGN élit son président, Mohamed Youssef el-Magharief, et, le 8 août, le CNT remet le pouvoir à l'assemblée. Cette deuxième transition se traduit par la mise en place des institutions qui se poursuit avec la nomination au deuxième tour de scrutin d'un Premier ministre, le 12 septembre au lendemain de l'attentat de Benghazi qui coûte la vie à l'ambassadeur des États-Unis. Mustapha Abu Shagar est élu, à la surprise générale, par deux voix d'écart contre son principal rival Mahmud Jibril. Scientifique réputé et exilé aux États-Unis durant les années 1980, il a semble-t-il bénéficié du report des voix du PJC au deuxième tour de l'élection. La primature d'Abu Shagar ne durera qu'un mois. La composition de son gouvernement ayant été rejetée deux fois par le CGN, le premier ministre ayant refusé certaines exigences de l'AFN et du PJC (pour l'attribution de postes ministériels) alliés pour la circonstance, il est démis de ses fonctions le 7 octobre.

Ali Zeidan le remplace le 14 octobre. Diplomate sous Kadhafi, il avait démissionné alors qu'il était en poste en Inde en même temps que l'ambassadeur el-Magharief. Ayant œuvré à la reconnaissance internationale du CNT, en tant que représentant de ce dernier en France et en Europe, il se présente comme indépendant et est réputé proche de Mahmoud Jibril.

Parmi les priorités du gouvernement Zeidan, investi le 1^{er} novembre, figure le rétablissement de la sécurité dans un climat de recrudescence des violences entre tribus et des attentats et de remise en cause de l'autorité de l'État par les milices. La nomination de deux anciens officiers, dans un gouvernement qui fait la part belle à l'AFN et au PJC, aux ministères de la Défense (Mohamed al-Barghathi) et de l'Intérieur (Achour Shwayel) témoigne de cette volonté de faire du retour à la sécurité « la priorité des priorités » comme l'avait indiqué le nouveau premier ministre lors son audition devant l'assemblée, le 14 octobre.

Milices, armée et (in)sécurité

Les milices ont été impliquées dans les nombreuses violences qui ont émaillé la vie politique libyenne depuis la chute du régime de Kadhafi. A l'insécurité provoquée par les combats entre milices comme par exemple à Tripoli (janvier) ou autour de l'aéroport attaqué par une milice de Tarhouna le 4 juin⁶, à Bani Walid (janvier) ou à Zouara (avril) ou dans le sud du pays s'ajoutent les accu-

4. Dont un des dirigeants est Abdurrahman Sewehli, petit-fils de Ramadan Sewehli, un des fondateurs de la République de Tripolitaine, en 1918.

5. Résultats complets sur le site de la Haute Commission électorale : <http://elections2012.ly/home/candidates/>.

6. Quelques jours auparavant, l'armée libyenne avait repris l'aéroport de la capitale contrôlée un temps par une brigade de Zintane.

sations d'exactions à l'encontre des populations soupçonnées d'avoir soutenu le régime de Kadhafi comme les Tawargas (février) ou encore les populations Warfalla de Bani Walid (octobre) ainsi que les étrangers subsahariens. Ces violences ont également atteint les représentations étrangères et les organisations internationales présentes en Libye. Le spectaculaire attentat contre le consulat américain à Benghazi qui a coûté la vie à l'ambassadeur des États-Unis, le 11 septembre 2012, illustre la dégradation de la situation sécuritaire dans ce pays. Il fait suite à une série d'attentats contre des diplomates britanniques, tunisiens ou dirigés contre le CICR qui a eu lieu durant le mois de juin. Ces violences ont des significations multiples et répondent à des dynamiques singulières. Elles sont dénoncées par les organisations internationales pour leurs atteintes aux droits de l'Homme⁷ et par une population excédée par leurs divers agissements et qui manifeste son mécontentement comme à Tripoli en mars 2012 ou à Benghazi, en septembre ou décembre de la même année.

Diversité des milices

Si le terme de milices est utilisé communément pour désigner tous les acteurs non étatiques armés, il recouvre toutefois des réalités différentes et des groupes dont les motivations, la structure et l'expérience militaire (combattante) sont diverses. En effet, le terme milice renvoie ainsi à des réalités historiques et concrètes différentes : forces auxiliaires ou forces de réserve d'une part, forces paramilitaires illégales, d'autre part et plus ou moins connotées idéologiquement. Ces forces, en outre, agissent pour le compte de l'État ou peuvent parfois le combattre. Il est ainsi difficile, au regard de la diversité des acteurs impliqués et de la polysémie du terme d'avoir une définition qui fasse consensus (Domergue-Cloarec et Murraciolo, 2010) : quelles différences, en effet, entre la milice suisse, la Garde nationale américaine, les Basji iranien, les phalanges chrétiennes libanaises par exemple et les différentes brigades libyennes ? Si l'on définit comme milice une « formation territoriale non permanente, levée et organisée par un pouvoir légal et employée pour le maintien de l'autorité de l'État et la défense du territoire en complément de l'armée permanente régulière, professionnelle ou de conscription » (Chater et Martel, 2010, p. 99), la configuration actuelle des milices libyennes y échappe en partie.

Les milices peuvent être cependant classées en quatre catégories (McQuinn, 2012, p. 15-32). La première, celle des « Brigades révolutionnaires », constitue la majorité des groupes armés non étatiques. Elles ont été formées dès le début de la Révolution du 17 février. Elles se caractérisent par une forte allégeance à leur commandement, une forte cohésion et par la pratique du consensus lors des prises de décisions. Elles ont une forte expérience combattante tant au niveau individuel que collectif, ce qui contribue à leur cohésion. La seconde catégorie de milices (*unregulated brigades*) regroupe celles qui ont pris leur distance, voire parfois rompu, avec les conseils militaires locaux et qui ont opté pour leur autonomisation durant le conflit interne. Cohésives, expérimentées sur le plan militaire et bien organisées, elles sont dépendantes de leur structure communautaire. Les « brigades post révolutionnaires », quant à elles, ont comblé le vide sécuritaire lorsque le régime de Kadhafi a chuté. Elles

7. Voir à ce propos, Amnesty International, *Libya : Rule of Law or Rule of Militias?*, 2012; Human Rights Watch, *Rapport mondial 2013*, 31/01/2013.

sont de fait localisées essentiellement dans les zones pro-Kadhafi et dans celles qui ont été peu affectées par le conflit. Moins expérimentées militairement et moins bien équipées, elles sont par ailleurs caractérisées par une forte identité communautaire, ce qui explique leur localisation géographique restreinte. Elles ont été impliquées dans les combats intercommunautaires. Enfin, la quatrième catégorie regroupe celle des « milices » proprement dites. C'est une catégorie distincte de celles des trois autres et qui regroupe des formations armées dont le point commun est l'absence d'assise territoriale et communautaire solide et de liens avec les autorités locales. Cette catégorie regroupe aussi bien les groupes extrémistes violents que la criminalité organisée (trafics divers). Si leur nombre semble limité et contraint par l'existence des autres types de brigades ou milices, il semblerait que la recrudescence et la sophistication des attentats soit un indicateur de leur importance grandissante (*id.*, p. 32). Par ailleurs, la chute du régime a attisé les convoitises autour de la rente pétrolière et un certain nombre d'acteurs regroupés au sein de milices semblent avoir trouvé l'occasion de se substituer aux clans et structures – dont les comités révolutionnaires – associés à Kadhafi et qui tiraient profit de cette manne (Martinez, 2012). Estimées à plus de 100 (voire 500), les milices armées se sont imposées – avec l'aide de l'OTAN – dans un conflit qui s'est mené de manière fragmentée et décentralisée (Quesnay, 2012), comme des acteurs incontournables dans la Libye post-Kadhafi. La *Warrior's Affairs Commission*, chargée de la réinsertion professionnelle des combattants et rattachée au premier Ministre, évalue le nombre des combattants révolutionnaires à 215 000.

Gardiennes autoproclamées de la révolution et fortes d'une légitimité issue des combats contre le régime de Kadhafi, les milices révolutionnaires se posent à la fois en concurrentes du pouvoir politique et de son bras armé tout en suppléant aux faiblesses du pouvoir dans le domaine sécuritaire.

Une armée nationale marginalisée

Plusieurs facteurs sont à l'origine des difficultés que rencontre l'armée libyenne dans la Libye post-Jamahiriya, une armée nationale qui peine à trouver sa place dans le nouveau paysage politique libyen. Cette mise à l'écart est en grande partie l'héritage de l'ancien régime où l'institution était à la fois source et instrument du pouvoir et maintenue par un jeu subtil de solidarités et de concurrence aux marges de celui-ci (Haddad, 2012). Tenue en suspicion sous le régime précédent, l'armée nationale se heurte à la défiance des milices envers un pouvoir transitionnel qu'il soit représenté par le CNT ou le CGN de surcroît, légitimé par les élections de juillet 2012. Cette défiance témoigne de la suspicion envers des cadres militaires ayant fait une large partie de leur carrière sous le régime défunt et ayant, selon les révolutionnaires, fait montre d'un engagement tiède durant une partie des combats. Et ce en dépit de la défection de nombreux militaires (8 000 environ⁸) dont les plus emblématiques furent les généraux Abdel Fatah Younes, ministre de l'Intérieur de Kadhafi jusqu'au 22 février 2011 et Suleiman Mahmud⁹, commandant de la place de Tobrouk.

8. ICG, « Holding Libya Together : Security Challenges after Qadhafi », *Middle East/North Africa Report*, n°115, 14 décembre 2011.

9. Le second a succédé au premier comme chef de l'armée rebelle après l'assassinat le 29 juillet 2011 de ce dernier, dans des conditions et pour des motifs non encore

En outre, l'armée nationale ou tout au moins celle qui avait pris parti pour la Révolution, a pâti de la façon dont la guerre a été menée en Libye durant 8 mois, les forces rebelles de l'ouest ayant été coupées de leurs alliés de l'est et les militaires ayant déserté à l'ouest ne pouvant rejoindre leurs camarades de Benghazi. Tripoli et ses environs, ainsi que Syrte, contrôlées par les loyalistes ont joué le rôle de verrous stratégiques, de frontières ne permettant pas une coordination entre les insurgés. La mise sur pied d'une armée nationale sur les décombres de l'armée de l'ancien régime et la définition du rôle et de la place des milices dans le nouveau paysage libyen participent du même enjeu pour les nouvelles autorités. Déstabilisatrice pour le pouvoir central, la réinsertion des anciens combattants est une question centrale. Plusieurs annonces ont été faites en ce sens¹⁰. En janvier 2013 a été annoncée la formation de près de 20 000 miliciens afin de rejoindre les forces de police¹¹. La modernisation de l'équipement de cette armée est également un des chantiers qui attend le nouveau pouvoir. Elle participerait de la valorisation d'une institution marginalisée politiquement et socialement.

De plus cette double défiance (envers le pouvoir central et son bras armé) symbolise la persistance du localisme, c'est-à-dire les solidarités et les dynamiques locales qui caractérisent partiellement la Libye depuis son accession à l'indépendance. Le bras de fer autour de la refondation d'une armée nationale libyenne témoigne de l'importance des milices qui estiment avoir un droit de regard sur le cours du pays. La création d'un réseau national des brigades révolutionnaires, appelé the *National Shield* ou *Libyan Shield Forces* (Deraa Libya - Bouclier de la Libye)¹² à travers tout le pays illustre également l'institutionnalisation en cours de ces milices armées et leur inscription dans le paysage politique. Elles soulèvent ainsi la question de la réalité du pouvoir libyen et de ses véritables détenteurs ainsi que l'a illustré l'épisode de la nomination du chef d'état-major des armées libyennes qui a été l'objet d'un véritable bras de fer entre officiers de l'armée, milices et CNT. La nomination par le CNT au poste suprême des armées, le 3 janvier 2012, d'un ancien colonel à la retraite qui avait rejoint la rébellion, Youssef al Mangoush, originaire de Misrata, témoigne à la fois de la volonté d'imposer une personnalité issue des rangs de l'armée et de réaffirmer l'autorité d'un pouvoir central contesté. Par ailleurs, les milices libyennes ont d'autant plus rejeté cette nomination, que le CNT leur avait demandé en décembre de lui présenter une liste de candidats pour ce poste et que Youssef al-Mangoush n'en faisait pas partie. Si les élections législatives du 7 juillet 2012 ont donné un surcroît de légitimité à la nouvelle instance élue, le CGN, la question sécuritaire demeure toujours sensible et fait l'objet d'un bras de fer permanent et de négociations entre autorités intérimaires et dépositaires (auto-) proclamés de la révolution.

élucidés. Il est actuellement le chef d'état-major adjoint des armées libyennes.

10. Voir notre chronique 2011.

11. 1 600 ex-rebelles ont été envoyés en Jordanie et 800 élèves-officiers en Turquie en formation pour le bénéfice du ministère de l'Intérieur.

12. Frédéric Wehrey, « Libya's Militia Menace », *Foreign Affairs*, 12 juillet, 2012, <http://www.foreignaffairs.com/articles/137776/frederic-wehrey/libyas-militia-menace?page=show>.

L'annonce, le 23 septembre 2012, du démantèlement et de l'interdiction de milices qualifiées d'illégales à la suite de l'attentat contre le consulat américain de Benghazi, perpétré par le groupe salafiste libyen Ansar al-Charia, témoigne d'une part de la nécessité de contrôler la situation et d'autre part de réguler les relations entre le pouvoir central, dont l'armée nationale est une des expressions, et les milices. La délégation de fait des tâches de sécurisation et de maintien de l'ordre par le ministère de la Défense à certaines des milices et autres brigades (les milices dites « légales ») telles que « le mouvement national mobile », créé en juillet 2012, sous contrat avec le ministère de la Défense et chargé de la sécurisation de Tripoli et de ses environs, est une des manifestations du rapport de forces entre autorités centrales et groupes locaux mais également une des alternatives à la confrontation entre ces parties. Ce faisant, ces délégations de fait se nourrissent de la faiblesse de l'armée nationale et illustrent, ici de manière plus préoccupante, la prolifération des armes dans ce pays, dont le nombre est estimé à plusieurs millions. Il en est ainsi du Bouclier de la Libye, évoqué précédemment, opérant officiellement sous les ordres du ministère de la Défense mais qui semble agir comme une force parallèle et autonome et qui a été qualifié d'armée nationale en devenir. Ou du *Supreme Security Committee*, issue de l'est du pays, rattachée au ministère de l'Intérieur et dont les effectifs s'élèveraient à près de 90 000 hommes en armes. D'une manière générale se pose la question de la double loyauté de ces miliciens. Le rattachement de leur brigade au pouvoir central signifie-t-elle pour autant la fin de leurs anciennes allégeances ?

L'existence et la prolifération des milices soulèvent la question de leur apport à la construction ou à la destruction de l'État. Au conflit ou à la difficile articulation entre armée nationale et milices locales se superpose le débat entre partisans d'un État unitaire et ceux d'un État décentralisé, voire fédéral, les deux problématiques se nourrissant l'une l'autre

Fédéralisme et revendications égalitaires

La composition d'un gouvernement de transition, le 22 novembre 2011, un mois après la « libération » du pays mécontente Benghazi et la Cyrénaïque, peu représentées en son sein et qui s'estiment à nouveau délaissées par le pouvoir de Tripoli¹³. L'année 2012 voit ainsi la résurgence de la question fédérale en Libye. Cela se traduit, dans un premier temps, par un bras de fer autour de la loi électorale et du poids de chaque région dans la nouvelle assemblée constituante. Ces revendications pour une plus large autonomie de la région sont à la mesure du sentiment d'abandon que ressentent les Libyens de l'est du pays après 42 ans de régime Kadhafi. Elles prennent appui, également en ce début d'année 2012, sur la crainte de voir la révolution détournée par Tripoli et par les lenteurs de la transition.

A deux jours du scrutin législatif, le 5 juillet 2012, le président du CNT décide d'ôter au CGN ses compétences constitutionnelles pour les attribuer à une nouvelle assemblée qui devra être élue. Le CGN devient par conséquent

13. Le CNT, qui était installé à Benghazi pendant le conflit, a rejoint Tripoli après le 23 octobre 2011.

une assemblée nationale classique dont une des prérogatives est de soutenir le gouvernement. Cette décision fait suite aux protestations des fédéralistes issus de Cyrénaïque, mécontents de l'attribution des sièges au CGN telle qu'elle est inscrite dans la loi électorale. En dépit d'un accord sur la composition de cette nouvelle assemblée ou commission qui comprendra 60 membres (20 pour chaque région), le CGN ne parvient pas en cette fin d'année 2012 à décider si celle-ci sera désignée par le Congrès ou élue par les Libyens¹⁴. La décision de confier à 60 membres le soin de rédiger la constitution (le même nombre que celui des rédacteurs de la constitution de 1951, à l'indépendance) permet au CNT d'écarter les menaces de boycott des élections, notamment dans une partie de la Cyrénaïque. Le 6 mars 2012, près de 3 000 délégués de l'est du pays participent à Benghazi à une réunion qualifiée de « congrès du peuple de Cyrénaïque ». Proclamant la semi-autonomie de la région et son attachement au fédéralisme, les délégués vont également élire un Conseil suprême de la Cyrénaïque, chargé de gérer les affaires de la région. Ils placent à sa tête Ahmed Zubeyr al Senoussi, membre du CNT, petit cousin du roi Idriss et surtout plus ancien prisonnier politique de Kadhafi et à ce titre lauréat du prix Sakharov décerné par le Parlement européen. En dépit de la reconnaissance par le Conseil suprême de la Cyrénaïque de l'autorité du CNT « symbole de l'unité du pays et [...] représentant légitime aux sommets internationaux »¹⁵, l'initiative est considérée par le pouvoir de Tripoli comme une manœuvre séditionnaire financée et parrainée par des « pays arabes frères ». Si cette proclamation semble inopportune pour le CNT, confrontée au pouvoir des milices, elle pose de manière, peut-être maladroite, des questions qui n'ont pas été abordées durant la lutte contre le régime de Kadhafi. En effet, cette proclamation vise à peser sur le débat qui va s'ouvrir entre tenants d'un État unitaire et partisans d'une structure fédérale, qui a effectivement existé entre 1951 et 1963 lors des premières années de l'indépendance. Elle pose la nécessité de reconnaître les identités particulières et les pouvoirs locaux – dont les milices sont en partie l'expression – au sein d'un État. L'articulation d'un pouvoir fédéral national et de pouvoir locaux est ainsi avancée par les « autonomistes » : à Tripoli, les finances, la défense, la diplomatie et aux régions, l'éducation, le logement et les questions dites sociales. La revendication autonomiste se nourrit également des craintes d'une partie de la population de se voir à nouveau délaissée par le pouvoir central : un pouvoir central sous Kadhafi qui a délaissé l'est du pays, considéré comme le berceau de la monarchie Senoussi qui a gouverné la Libye de 1951 à 1969. Redoutant la marginalisation politique, le « berceau de la Révolution » plaide pour une meilleure répartition et redistribution des richesses. Abritant près de 80 % de la production pétrolière et également l'essentiel des réservoirs d'eau nécessaires à la réalisation du projet de Grande Rivière artificielle (Fontaine, 2000)¹⁶, la Cyrénaïque et son sous-sol sont un des enjeux essentiels de la Libye post Kad-

14. Le CGN votera finalement, le 6 février 2013, pour l'élection au suffrage universel direct des 60 constituants.

15. F. Gdabamassi, « La Cyrénaïque défie le CNT », *Afrik.com*, 8/3/2012, <http://www.afrik.com/article25027.html>.

16. Voir également le reportage de M. Le Bec-Cabon, « Cadeau du désert », *Libération* du 22 et 23/3/2003, disponible sur <http://www.h2o.net/magazine/infrastructures-grands-projets/cadeau-du-desert.htm>.

hafi. Du fait de cette répartition, les partisans du fédéralisme disposent d'un moyen de pression de choix, que les plus radicaux n'hésitent pas à utiliser en bloquant les principaux terminaux pétroliers comme ceux de Brega ou As-Sider ou la raffinerie de Ras Lanouf à la veille du scrutin du 7 juillet¹⁷. En ce sens, le débat autour du fédéralisme illustre la renégociation autour des ressources symboliques et matérielles de l'après-Kadhafi (Quesnay, *op. cit.*). En acceptant d'ouvrir une délégation régionale, à Benghazi, du ministère du Pétrole (*Reuters*, 7/6/2012), le pouvoir transitionnel préfigure-t-il l'établissement hors de Tripoli des grandes compagnies nationales et des institutions bancaires et financières ? En annonçant – à l'issue d'une réunion avec le conseil local de Benghazi le 29 novembre – la création d'une nouvelle compagnie pétrolière dans le raffinage et les industries pétrochimiques, la *National Corporation for Oil Refining and Petrochemicals Industry* qui disposera de bureaux à Benghazi tout comme La *National Corporation for the Exploration and Production of Oil and Gas* chargée de l'exploration des hydrocarbures, le ministre du Pétrole satisfait en partie les revendications symboliques et matérielles des dignitaires de l'Est du pays¹⁸.

Exclusion de la vie politique et justice transitionnelle

Berceau de la Révolution, Benghazi en symbolise également les attentes, les craintes et les contradictions. Ainsi, les violentes manifestations contre le siège régional du CNT lors de la venue du numéro deux et porte-parole du CNT, Abdel Hafid Ghoga, le 19 janvier et qui ont entraîné sa démission ont eu comme mots d'ordre la mise à l'écart des personnalités de l'ère Kadhafi ou soupçonnées d'avoir joué un rôle sous l'ancien régime et la transparence dans l'allocation des ressources publiques, notamment les sommes issues du dégel des avoirs financiers de la Jamahiriya. Alors que les procès d'anciens dirigeants se mettent en place¹⁹, l'exclusion de la vie politique des anciens dirigeants, de personnalités soupçonnées d'avoir « collaboré » ou tiré profit de la Jamahiriya ainsi que des « opportunistes » est un leitmotiv de la vie politique libyenne. La démission du ministre de l'économie, Tahar Charkass, le 25 décembre 2011, accusé d'avoir occupé un poste important au sein de ce ministère avant février 2011 précède de quelques mois celle du n°2 du CNT. Ce dernier, accusé « d'opportunisme » est un avocat et un militant des droits de l'homme de longue date. A ce titre, il a défendu les islamistes emprisonnés à Abou Selim. Si la mise à l'écart des anciens responsables, le jugement de certains d'entre eux et le désir légitime de réparations sont consubstantiels à un changement de régime, se pose ici la question de la mesure de ce qui s'apparente à une demande de « purge » politique²⁰. En effet, à quel niveau doit se situer la

17. Il est à noter que ce mode opératoire n'est pas l'apanage des partisans du fédéralisme à l'est du pays. Ainsi, en décembre 2012, des anciens combattants ont bloqué la raffinerie de Zawiyah, dans l'ouest de la Libye. Les revendications portaient sur la prise en charge par l'État des soins médicaux des révolutionnaires blessés lors du conflit.

18. <http://magharebia.com/fr/articles/awi/features/2012/12/04/feature-02>.

19. Tel que celui, ouvert en juin, d'Abou Zayd Dorda, ancien chef du renseignement extérieur et ancien premier Ministre (1990-1994).

20. Le désir de faire la lumière sur les heures sombres de la Jamahiriya s'est accrue

« collaboration » avec le régime déchu pour que l'exclusion soit effective ? Cela est d'autant plus délicat qu'un certain nombre d'acteurs ayant contribué à la chute de la Jamahiriya qui a perduré 42 ans ont servi sous les ordres du Guide de la Révolution ou tout simplement dans son administration : que cela soit au sein de l'armée, de la police, des ministères ou du CNT, à l'instar de son président Abdul Jalil ou Mahmoud Jabril, qui officia dès le 23 mars en tant que président du comité exécutif puis en tant que chef de gouvernement jusqu'au 23 octobre²¹. L'accusation « d'opportunisme » le souligne aussi : qui définit et distribue le brevet d'opposant et de collaborateur, et sur quels critères ? Par ailleurs, se pose la question de la compétence juridictionnelle lors des procès des anciens dignitaires et, à travers elle, celle de la justice militaire à l'encontre des civils.²²

Attente et risques d'une loi sur les suspects

L'adoption, le 4 avril d'une loi instituant une Haute Instance pour l'application des critères de transparence et de patriotisme (*High Commission on Integrity and Patriotism*), chargée d'empêcher les anciens partisans de Kadhafi de prétendre à des postes dans l'administration ou à des fonctions électives est une première réponse à ces interrogations. Cette instance radie ainsi 150 candidats des listes aux élections du 7 juillet²³. Loi d'empêchement des partisans de Kadhafi, elle préfigure ce que sera peut-être la Loi d'exclusion politique, débattue au sein du parlement à partir de la fin 2012 (voir plus loin) en détaillant dans son article VIII la liste des postes et responsabilités sous l'ancien régime qui, de fait, bannissent leur titulaire de toute participation future à la vie publique libyenne. En l'absence d'un système judiciaire rénové reconnu par toutes les parties, les risques d'accusations sans fondements, d'arrestations et d'exécutions arbitraires sont réels. En votant le 25 décembre 2012, le principe d'instituer une loi d'exclusion politique visant les anciens dignitaires, le CGN répond à une demande populaire réelle. Cependant se pose la question de l'étendue de la loi : qui et quels actes vise-t-elle ? Doit-elle s'appliquer à l'ensemble des actes et des personnes dès l'établissement du régime de Kadhafi, le 1^{er} septembre 1969 ? Une vision extensive de la loi risquerait de mettre au ban de la vie politique une partie non négligeable de son personnel dont les dirigeants de la première et deuxième transition et priverait le pays d'une bonne partie de ses cadres et compétences. Cette question est déstabilisatrice pour la Libye et elle explique,

avec la découverte du corps de Mansur Kikhia, un des plus célèbres opposants disparu au Caire en décembre 1993. Un hommage national lui a été rendu avant son inhumation à Benghazi, le 3 décembre 2012.

21. Abdel Jalil, ministre de la Justice, rejoint Benghazi le 21 février 2011. Il a été accusé, le 11 décembre 2012, « d'abus de pouvoir » et « d'atteinte à l'unité nationale » dans le cadre de l'enquête sur l'assassinat du Général Younes. Mahmoud Jibril, considéré comme proche du réformisme de Sayf al Islam, dirigea entre 2007 et 2010 le Bureau du développement économique, chargé de reformer l'économie du pays.

22. Le premier procès à l'encontre de 41 partisans de Kadhafi, accusés « d'avoir comploté contre la révolution », a été ouvert le 5 février dans une caserne de Benghazi. Les avocats de la défense ont rejeté la compétence du tribunal militaire, (*RFI*, 7/02/2012).

23. *Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'Appui des Nations Unies en Libye*, Conseil de Sécurité, S/2012/675, 30 août 2012.

en partie, la volonté des milices de ne pas rendre les armes de peur de se faire « voler la révolution » et les troubles qui ont pu éclater à Bani Walid et dans le sud du pays durant l'année 2012 (*voir plus loin*). La résurgence de conflits locaux, liés pour certains à des différends antérieurs au conflit interne, souligne la nécessité de bâtir un système judiciaire transitionnel plus à même de faciliter la réconciliation nationale et le vivre ensemble²⁴. Si l'adoption d'une loi sur la justice transitionnelle en Libye et la création d'une Commission d'établissement des faits et de la réconciliation témoignent de la volonté formelle de la Libye de se doter des instruments idoines pour le jugement des personnes convaincues de crime, l'absence de concertation pour l'adoption de cette loi, ses objectifs peu clairs ainsi que le vote d'une amnistie générale pour tout acte commis pour protéger ou promouvoir la Révolution (Loi n°38) font douter de la capacité libyenne à mener à bien un processus de justice et de réconciliation à l'instar de ce qui s'est déroulé en Afrique du Sud et au Pérou²⁵. Dans un pays où près de 7 ou 8 000 personnes sont détenues sans aucune forme de procès²⁶, le sort réservé à trois dignitaires emblématiques de l'ancien régime tels que Sayf al Islam al Kadhafi, Abdellah Senoussi et Baghdadi Mahmoudi et que se disputent pour les juger Tripoli et la Cour pénale internationale sera un indicateur des orientations prises par le régime en ce domaine²⁷.

« Retribalisation » et fragmentations locales

La faiblesse de l'État, l'absence d'un système judiciaire et l'affranchissement relatif des brigades et autres milices révolutionnaires ont favorisé l'émergence de conflits locaux dans l'ensemble de la Libye. Si certains de ces conflits apparaissent comme étant le prolongement de la guerre de 2011, la plupart sont révélateurs de tensions antérieures à la chute de la Jamahiriya, leur émergence étant facilitée par une transition politique confuse.

24. Le 14 juin 2012, la Cour suprême libyenne déclare inconstitutionnelle la Loi n°37 adoptée en mai par le CNT et qui prévoyait des peines de prison pour toute personne glorifiant l'ancien dirigeant, son régime ou ses proches ; par ailleurs cette loi menaçait de peines d'emprisonnement lourdes tout individu convaincu de propager des fausses nouvelles, de nuire à l'autorité de l'État, de démoraliser la population, de porter atteinte à la religion musulmane ou de critiquer la Révolution du 17 février.

25. United Nations Mission in Libya, « Transitional Justice-Foundation for a New Libya », 17 septembre 2012, <http://www.unsmil.unmissions.org/LinkClick.aspx?fileticket=8XrRUO-sXBs%3d&tabid=3543&language=en-US>.

26. *Ibid.*, Human Rights Watch, *op. cit.*

27. Considéré comme l'héritier du Guide, Sayf al Islam a été arrêté le 19 novembre par une brigade révolutionnaire de Zintan où il est toujours détenu ; Abdellah Sénoussi, chef des services de renseignements libyens et beau-frère du Guide, est arrêté en Mauritanie le 17 mars 2012 et extradé vers la Libye le 5 septembre. Quant à Baghdadi, dernier premier ministre de Kadhafi, il a été extradé de Tunisie le 24 juin.

L'inflation de conflits locaux

Plusieurs affrontements ont eu lieu entre la tribu Toubou et des tribus arabes dans le sud libyen. Le 13 février éclatent des combats dans la ville de Koufra entre Toubous et la tribu arabe des Zawaya. Ces combats vont connaître une recrudescence en mars puis en juin à la suite de l'envoi par le CNT de la brigade Bouclier du Désert, accusée par les Toubous d'avoir pris fait et cause pour les tribus arabes. Ces affrontements auraient fait des dizaines de morts²⁸. Sous couvert de luttes intertribales ou interethniques, ces combats ont vraisemblablement pour origine le contrôle d'un territoire riche en ressources pétrolières, en gaz et en eau (Djaziri, 2012, p. 73) ainsi que celui du commerce transfrontalier et des routes migratoires entre la Libye le Tchad, le Niger et le Soudan (Bensaad, 2012, p. 96). Les mêmes raisons ont présidé aux affrontements sanglants qui ont opposé dans la ville de Sebha et ses environs le 13 février puis le 26 mars les populations Toubous et la tribu arabe des Ouled Slimane²⁹. En outre, en prenant les armes contre Kadhafi, les Toubous ont bouleversé la hiérarchie politique qui faisaient d'eux un groupe ostracisé, marginalisé et en butte au racisme. La réaction des tribus arabes peut être analysée comme celle d'un groupe dominant qui ne veut pas perdre ses privilèges, notamment l'accès à la rente pétrolière. De plus, population disséminée entre la Libye, le Tchad et le Niger, la population Toubou a été soupçonnée d'abriter en son sein des ressortissants étrangers mobilisables en cas de reconquête de la Libye par des partisans de Kadhafi en provenance du Niger où ils sont réfugiés à l'instar du fils du Guide, Saadi. La violence des combats a été telle que le Front Toubou pour le Salut de la Libye, parti d'opposition à Kadhafi, créé en 2007 a été réactivé, son dirigeant menaçant de proclamer l'indépendance du sud libyen si les violences ne cessaient³⁰. Des violences qui ont également frappé la population touarègue présente à Sebha mais également à Ghadamès, le 14 mai. Ces heurts ont fait une dizaine de morts et entraîné le déplacement de près de 1 600 personnes.

Si les affrontements ont éclaté à propos du contrôle d'un barrage sur une route de contrebande, ils sont surtout révélateurs de la suspicion pesant sur les Touaregs de Libye depuis la chute de la Jamahiriya. En effet, ces derniers sont victimes en quelque sorte de la politique menée par Kadhafi au Sahel durant les années 1970 et 1980 et de la confusion pesant sur les Touaregs, qu'ils soient libyens, nigériens ou tchadiens. Tirant profit des vagues de sécheresse durant cette période qui poussèrent de nombreux Touaregs à s'exiler en Libye (et également en Algérie), disposant d'une manne financière considérable, la Libye a recruté ainsi de nombreux jeunes afin d'exercer des pressions sur les

28. 44 morts et 150 blessés environ selon le *Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'Appui des Nations Unies en Libye*, Conseil de Sécurité, S/2012/675, 30 août 2012. Il semblerait que ce bilan soit inférieur à celui avancé par une mission de la MINUAL en février 2012 lors des premiers affrontements (100 morts) ou aux chiffres recueillis par Amnesty International, *Libya : Rule of Law or Rule of Militias ?*, juillet 2012.

29. Les affrontement de mars auraient fait entre 81 morts (Amnesty International, *op. cit.*) et 147 morts (*Rapport du Secrétaire général*, 2012, *op. cit.*).

30. Chr. Boisbouvier, « Libye : quand les Toubous se réveillent », *Jeune Afrique*, 16/05/2012, <http://www.jeuneafrique.com/Article/JA2678p044-045.xml0/>.

gouvernements de Niamey et de Bamako. L'instrumentalisation de la question touarègue se cristallise lors du discours d'Ubari, le 15 octobre 1980, lorsque le dirigeant libyen promeut l'idée d'un futur État saharien. Ce discours est le point de départ de la structuration d'un mouvement touareg, fidèle à Kadhafi (Boiley, 2011, p. 155). Mouvement qui prend part aux différentes actions militaires libyennes en dehors de la Libye et qui combat aux côtés des forces loyalistes, au début de l'insurrection libyenne de 2011, avant de voir ses troupes refluer vers leur pays d'origine au fur et à mesure de l'avancée des rebelles soutenus par l'OTAN.

Ces conflits locaux ont provoqué ainsi un certain nombre de déplacements, les populations fuyant les combats et les exactions. D'après le Haut Comité aux Réfugiés des Nations Unies si la plupart des 550 000 déplacés au cours de la Révolution ont pu regagner leur lieu d'origine, environ 65 à 80 000 personnes n'avaient pu le faire, à la fin août 2012³¹. En font partie les Thawargas qui ne peuvent rejoindre leur domicile. Réfugiés dans les faubourgs de Tripoli, Tahrna et Benghazi, les 35 000 habitants de la ville de Thawarga sont accusés d'avoir soutenu Kadhafi et son régime et d'avoir commis des exactions contre la population de Misrata durant le long siège de la ville mené par les troupes fidèles au Guide libyen. Ces populations noires du nord de la Libye ont été forcées de quitter leur ville à la suite de représailles menées par les brigades de Misrata et depuis sont empêchées de rejoindre leur foyer et leur ville a été saccagée³². Victimes de violences à leur rencontre, les Thawargas semblent se résoudre à ne plus rejoindre leur région d'origine³³, tout au moins à moyen terme, leurs agresseurs se prévalant de l'impunité garantie par la Loi n°38 évoquée plus haut.

Tribus et recomposition politique

D'après certains analystes, cette recrudescence de conflits, à l'instar des revendications fédéralistes est un « des effets de la retribalisation sur la vie politique » qui serait un obstacle à la démocratisation (Djaziri, 2012, p. 72). Effet pervers de l'appui de l'OTAN à la lutte contre Kadhafi qui aurait ainsi détruit le compromis entre « l'utopie du non-État » et la nécessité d'un État toutefois faiblement institutionnalisé (*id.*, p. 68) et de création récente (1951). Si la retribalisation signifie la fin du compromis entre les trois composantes idéologiques de l'État Libyen, celle du non-État, celle identitaire arabe et une patriotique et nationalitaire qui font écho aux appartenances régionale, tribale et nationale (*id.*)³⁴, le terme traduit mal –semble-t-il– les recompositions en cours dont il n'est pas aisé, à ce stade d'en définir les contours. En effet, s'il

31. UNHCR, *Profil d'opérations 2013.Libye*, <http://www.unhcr.fr/pages/4aae621d595.html>.

32. IRIN, « Libye : des milliers de personnes craignent encore de rentrer chez elles », 2/5/2012, <http://www.irinnews.org/fr/Report/95396/LIBYE-Des-milliers-de-personnes-craignent-encore-de-rentre-chez-elles> ; Human Rights Watch, « Libye : des milliers de personnes déplacées ne peuvent rentrer chez soi », 21/2/2012, <http://www.hrw.org/fr/news/2012/02/21/libye-des-milliers-de-personnes-d-plac-es-ne-peuvent-rentre-chez-soi>.

33. Beata Olesky, « Tawerghan : unlikely to return soon », *Libya Herald*, 28/01/2013, <http://www.libyaherald.com/2013/01/28/tawerghans-unlikely-to-return-soon/>.

34. *Ibid.*

ne s'agit pas de remettre en cause une réalité tribale, celle-ci ne permet pas de saisir par exemple l'importance de l'élément citoyen dans la mobilisation révolutionnaire et dans une Libye débarrassée de Kadhafi, comme en témoigne l'analyse des milices armées.

En outre, le terme « retribalisation » signifierait, *a contrario*, que le régime déchu avait « détribalisé » la vie politique libyenne. Or, le régime de Kadhafi ne s'est jamais départi de la ressource tribale malgré la rhétorique anti-tribale qui a accompagné les premiers pas du régime. Qualifiée de réactionnaire dans le domaine politique, la tribu est considérée comme vertueuse sur le plan social et culturel, comme en témoignent les paragraphes qui lui sont consacrés dans le Livre Vert³⁵. En outre, si l'urbanisation de la société libyenne (85% dès 1995 contre 45% en 1964) a semblé faire passer au second plan la réalité tribale, celle-ci est toujours vivace (Davis, 1990, p. 101)³⁶. Estimées à près de 140, dont une trentaine réellement influentes, divisées en clans et autres sous-groupes³⁷, elles sont de tailles inégales, certaines regroupant quelques familles tandis que d'autres atteignent le million d'individus à l'instar de la tribu des Warfalla. Les tribus les plus importantes, en termes de pouvoir politique, sous l'ère de Kadhafi sont celles des Kadhafa (installée autour de Syrte et au sud de Benghazi), les Warfalla (Bani Walid, Syrte, Sebha et Benghazi), les Zuwayya (Benghazi, Ajdabiya, Kufra et Tazerbu) et les Magariha (centre-ouest du pays). D'autres tribus ont un rôle significatif tels que les Zenata (ouest de Tripoli), les Ouled Slimane (sud du pays et Cyrénaïque), les al-Barassa (Cyrénaïque). Sans oublier les tribus qualifiées parfois de transnationales : les Toubous à cheval entre la Libye et le Tchad, les Touaregs ou Tamacheks répartis entre la Libye, le Niger, le Mali et l'Algérie et enfin les Amazigh qui vivent dans les montagnes à l'ouest de la Libye, près de la Tunisie. Les Toubous, les Touaregs et les Amazigh représenteraient respectivement 800 000, 600 000 et 500 000 personnes.

L'histoire politique de la Libye après le 1^{er} septembre 1969 est ainsi rythmée par les alliances tribales et leur recomposition à l'instar de celle conclue par Kadhafi avec les tribus de Misrata qui prit fin avec la tentative de coup d'État menée par al-Meheishi en 1975. La persistance du fait tribal peut s'expliquer par deux facteurs essentiels. Tout d'abord, la permanence d'une culture politique du non-État qui imprègne et nourrit « la conception kadhafienne de la démocratie directe avec les comités et les congrès populaires [révélant] la conception d'un État central assez faible pour que l'autonomie locale reste préservée » (Djaziri, 2009, p. 131). La défiance envers les institutions « traditionnelles », en partie nourrie par le souvenir traumatique de l'intrusion violente de l'État à travers la colonisation italienne³⁸, a débouché sur un évitement de l'État, pour reprendre les termes de Lisa Anderson (Anderson, 1987, p. 251 et suiv.).

35. *Le Livre Vert*, écrit par Kadhafi et publié en 1978 réunit l'ensemble des fondements idéologiques de la Jamahiriya.

36. Il en est de même des quartiers de Hadhba ou d'Abu Sélim à Tripoli où vivent une majorité de Warfalla ou par exemple du quartier de Fateh à Sabha dominé par les Kadhafa (Lacher, 2012).

37. A. Hatitah, « Libyan Tribal Map : Network of loyalties that determines Gadhafi's fate », *al Sharq al Awsat*, 22 février 2011, disponible sur <http://www.asharq-e.com/news.asp?section=3&id=24257> M. Djaziri, op.cit., p 70.

38. F. Cresti, « La Libye : un épisode atypique de la colonisation du Maghreb », *Moyen-Orient*, janvier-mars 2013, p. 86-91.

La permanence de l'élément tribal s'explique aussi par son instrumentalisation, c'est-à-dire par la nécessité pour le dirigeant libyen de marginaliser les grandes tribus de la Cyrénaïque et de nouer des alliances avec les tribus Magariha et Warfalla afin de consolider et de pérenniser son régime. La constitution d'un front tribal avec ces deux tribus³⁹ vise « à ressusciter une tradition ancestrale, celle des tribus « makhzeniennes », prêtes à défendre le régime et à contrôler la société (Ouannes, 2010, p. 297). Ce qui se traduit par une solidarité au sein de la tribu et entre tribus membres de l'alliance et par un investissement dans les différentes institutions du pouvoir. En dépit de la volonté affichée du régime d'élargir son assise sociale, notamment grâce à la rente pétrolière et sa politique distributive, l'essentiel de la vie politique demeure structuré par les relations sociales et les réseaux basés sur la parenté (Anderson, 2000, p.13). Les tribus ont ainsi eu un rôle certain dans la vie politique, en tant qu'instruments du pouvoir kadhafien mais également comme lieu de résistance face à un pouvoir central luttant contre l'émergence de tout ce qui peut s'apparenter à un embryon de société civile ou d'institutions autonomes.

Tribalisme et Libye post-Kadhafi

S'il est trop tôt pour évoquer de nouvelles alliances tribales qui écarteraient définitivement le triumvirat tribal qui était au pouvoir, il n'en demeure pas moins que les tribus ont joué un rôle durant le conflit. Ainsi, la défection d'un certain nombre de personnalités libyennes durant les premières semaines du conflit reflète certainement la décision de certaines tribus de retirer leur soutien au régime de Kadhafi à l'image des généraux Abdel Fatah Younes et Suleiman Mahmud, membres de la tribu des Obeidi (Cyrénaïque) ou de l'ancien président du CNT, Mustapha Abedeljalil, membre des al-Barassa. Il en est de même des tribus berbères de l'Ouest ou des Toubous qui ont rejoint les insurgés dès le début du conflit. Outils de mobilisation, les tribus ont également été des enjeux dans le conflit qui opposent les révolutionnaires libyens aux partisans du régime : sont ainsi mises en scène, de part et d'autre, des réunions de chefs ou de représentants tribaux au profit d'un des deux camps en présence⁴⁰, comme le débauchage individuel de membres de tribus membres de l'alliance tribale au pouvoir (Kadhafi, Magariha et Warfalla) ou le rassemblement minoritaire de chefs Warfalla anti-Kadhafi à Istanbul en mai 2011⁴¹.

Le prisme tribal explique en partie la résistance acharnée des bastions loyalistes de Bani Walid ou de Syrte ; ces villes étant respectivement les fiefs

39. Comme indiqué auparavant, les tribus Magariha et Warfalla sont les plus puissantes du pays. Les Warfalla montèrent en puissance après la tentative de coup d'État de 1975 dans laquelle étaient impliqués de nombreux officiers originaires de Misrata.

40. S. Dagher, « Key Tribe Wavers as Gadhafi Ally », *The Wall Street Journal*, 30 avril 2011; <http://online.wsj.com/article/SB10001424052748703655404576293124044385578.html>.

41. Le départ de A. Jalloud, de la tribu des Warfalla, ancien numéro deux du régime, figure historique de la révolution de 1969 et retiré de la vie politique libyenne depuis 1995, a été un tournant marquant du conflit libyen. Ce départ d'une personnalité populaire, dont le retour aux affaires était souhaité par une partie des Libyens, précède de quelques jours la chute de Tripoli (22 août).

des Warfalla, restés fidèles malgré les événements de 1993, et des Kadhafi⁴². Tombée le 17 octobre 2011 aux mains des révolutionnaires, trois jours avant Syrte et la capture et l'exécution de Kadhafi, Bani Walid apparaît comme étant le refuge des nostalgiques de l'ancien régime. Après les incidents de janvier 2012 opposant une milice de Misrata à ce qui semble être des locaux lassés par les comportements vexatoires de la dite milice, la ville devient le théâtre de violents combats. Elle fait l'objet d'un siège mené par les forces essentiellement issues de Misrata, du Bouclier de la Libye, dépêchés par le pouvoir intérimaire. Décidé par le CGN, le 25 septembre, le recours à la force contre cette localité intervient dans un climat général de suspicion à l'égard des anciens kadhafistes ou des personnes soupçonnées de l'avoir été et s'inscrit dans un climat de rivalité ancienne entre les villes de Misrata et Bani Walid. Celui-ci remonte à la fondation de la République tripolitaine en 1918 et fut largement instrumentalisée par le régime de Kadhafi au gré des recompositions des alliances tribales⁴³. Le prétexte à l'intervention fut le décès d'Omar Chaabane suite à son arrestation à Bani Walid⁴⁴. Considéré comme un héros par les révolutionnaires de Misrata du fait de sa participation à l'arrestation du Guide libyen, sa mort est imputée aux habitants de Bani Walid, accusés de l'avoir torturé. Annoncée le 24 octobre, la prise de la ville illustre un an après la proclamation de la « libération » du pays les réalités paradoxales de la Libye nouvelle évoquées précédemment.

Les implications régionales de l'insécurité libyenne

Dans son rapport remis au Secrétaire général des Nations Unies, la « mission d'évaluation des incidences de la crise libyenne sur la région du Sahel » (7-23 décembre 2011) a répertorié deux grandes catégories d'incidences. La première concerne l'action humanitaire et le développement. Elle englobe les questions migratoires, les incidences économiques de la chute de la Jamahiriya sur les États du Sahel dans une région soumise aux aléas climatiques⁴⁵. La seconde catégorie, sécuritaire, englobe la prolifération des armes et la recrudescence du terrorisme islamiste⁴⁶.

42. Le journaliste et universitaire libyen Mustafa Fetouri rapporte que les combattants de Zintan, en dépit de leur allégeance au CNT, ont refusé de combattre à Bani Walid, en raison du souvenir des liens anciens qui avaient uni leur tribu à celle des Warfalla, M. Fetouri, « Libya's largest tribe is an unnecessary enemy of the NTC », *The National*, 20 octobre 2011, <http://www.thenational.ae/thenationalconversation/comment/libyas-largest-tribe-is-an-unnecessary-enemy-of-the-ntc>.

43. L'animosité entre les Warfalla et les tribus de Misrata est bien décrite par M. Ouannes, *op. cit.*, p. 302-305.

44. Arrêté à Bani Walid, il est retenu comme otage durant deux mois avant d'être transféré dans un hôpital en France. Il y décède le 25 septembre.

45. Depuis le début de l'année 2012, près de 300 000 personnes ont fui vers d'autres régions du Mali et vers l'Algérie, la Mauritanie, le Niger et le Burkina Faso, MSF, « Les réfugiés maliens en situation vulnérable », 26 juin 2012, <http://www.msf.fr/actualite/articles/refugies-maliens-en-situation-vulnérable>.

46. Rapport d'évaluation de la mission des incidences de la crise libyenne sur la région du Sahel, 7-23 décembre 2011, Conseil de Sécurité des Nations Unies, 18 janvier 2012.

La crise malienne et la Révolution libyenne

Depuis, les craintes exprimées dans ce rapport ont été renforcées avec les événements affectant le Mali : recrudescence des combats au nord du pays à partir du 17 janvier 2012, renversement du président malien Amadou Toumani Touré, le 22 mars, à quelques semaines de la fin de son second mandat, proclamation de l'indépendance du nord du pays le 6 avril par les forces touarègues du Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA) allié en la circonstance au groupe djihadiste Ansar Eddine dirigé par Iyad Ag Hali, ancien chef de la rébellion touarègue de 1991 et enfin annonce de la création d'une République islamique de l'Azawad suite à un accord entre les deux mouvements précités. Par ailleurs, la récupération d'armes par les différents groupes islamistes ou les groupes touaregs du Mali, du Niger et du Burkina Faso, ou le retour des combattants touaregs de Libye ont coïncidé avec un durcissement du discours des chefs touaregs du Mali et un changement de rapport de forces et des relations entre groupes touaregs et al Qaïda au Maghreb islamique (AQMI). Concernant ce dernier groupe, le principal motif d'inquiétude est qu'il puisse non seulement étendre son influence au Sahel suite à l'effondrement de l'armée malienne au nord du pays lui laissant de fait un espace où il peut se mouvoir librement mais qu'il puisse faire jonction avec d'autres forces djihadistes tels que la secte nigériane Boko Haram ou les Shebab somaliens⁴⁷. L'exemple malien résume, d'une certaine manière, les craintes de déstabilisation de la région exprimées par les pays voisins de la Libye sur les conséquences du conflit interne et de l'intervention de l'OTAN dans ce pays. Ces craintes soulignent a contrario la centralité de Tripoli dans cette partie du continent africain, centralité qui s'est renforcée à partir du milieu des années 1990 lors de la reformulation de la politique libyenne où se conjuguèrent promotion de l'unité africaine, résolution des conflits et investissements sur le continent (Haddad, 2000). La prolifération des armes soulève ainsi une autre question, celle du contrôle des zones frontalières entre la Libye et ses voisins au-delà de la coopération entre les différents pays de la région. Les saisies d'armes ou de munition en provenance de Libye par les autorités algériennes, égyptiennes, tunisiennes ou algériennes ainsi que les accrochages entre les forces armées tunisiennes et nigériennes et des trafiquants armés aux frontières libyennes en témoignent (Pellerin, 2012).

Un hypothétique contrôle des frontières ?

La conférence de Tripoli (11 et 12 mars 2012) et qui a réuni outre le pays hôte l'Algérie, le Mali, le Niger, le Tchad, le Maroc, la Tunisie, le Soudan et l'Égypte et en tant qu'observateurs l'Union africaine, la Ligue des États arabes et l'Union européenne illustre non seulement la nécessité de relancer la coopération régionale dans la lutte contre le terrorisme et la sécurisation des frontières mais également la volonté de s'inscrire dans un cadre régional. Le « plan d'action » adopté prévoit notamment de réactiver le rôle des organisations régionales en matière de sécurité des frontières, la mise sur pied d'une commission d'experts afin de faciliter les échanges, et le renforcement de la

47. Craintes exprimées par le General Carter Ham, Commandant de l'AFRICOM, *Statement before the House Armed Office Committee*, United States Africa Command, 29/2/2012.

coopération dans les secteurs juridiques et judiciaires⁴⁸. Elle est le prélude à la participation de la Libye à un certain nombre d'initiatives régionales comme la réunion des pays du CEMOC (Algérie, Mali, Mauritanie, Niger) à Niamey le 6 août 2012 ou celle regroupant, quelques semaines auparavant, les agences de renseignement au sein de l'Unité de fusion et de liaison (UFL) à Alger, le 27 juin 2012⁴⁹. La tournée qu'effectue en décembre (11-14) le premier Ministre Zeidan en Algérie, Niger, Tchad et Soudan s'inscrit à la fois dans une volonté de renforcer la coopération bilatérale⁵⁰ et également de lancer une initiative commune pour la sécurisation des frontières. L'annonce, le 16 décembre, par le CGN de la fermeture de toutes les frontières terrestres avec ces 4 pays limitrophes ainsi que l'instauration d'une zone militaire fermée au sud⁵¹ a lieu alors que les rumeurs d'une intervention internationale au Mali se précisent et que le Conseil de sécurité de l'ONU s'apprête à adopter une résolution autorisant « pour une période initiale d'un an », le déploiement d'une force internationale au Mali⁵². La crainte d'un afflux massif des populations fuyant le Mali et du reflux de groupes islamistes radicaux qui s'installeraient dans le Fezzan a été mise en avant pour justifier cette décision. Cependant, la faiblesse de l'armée régulière libyenne, la confusion sécuritaire et l'étendue des frontières de ce pays (4 000 kilomètres) font douter de l'efficacité d'une telle mesure. Ces réserves soulignent la nécessité d'une assistance internationale accrue dans une Libye qui aurait été désertée par l'Union européenne après les opérations de l'OTAN selon les accusations de Mahmoud Jibril⁵³. Il convient de remarquer également que cette décision de fermer les frontières intervient la veille d'une réunion à Londres de hauts fonctionnaires au cours de laquelle le gouvernement libyen présente un plan d'action global dans les domaines de la sécurité, de la justice et de l'état de droit⁵⁴.

48. *El Moudjahid*, 14/03/2012, <http://www.elmoudjahid.com/fr/actualites/25235>

49. Créée en avril 2010, l'Unité dont le siège est à Alger regroupe l'Algérie, le Burkina Fasso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad et depuis l'émergence de Boko Haram le Nigéria. Elle est chargée, dans son domaine, de coordonner la lutte contre le terrorisme.

50. Cette visite normalise également les relations entre Tripoli et Alger, qui fut un temps considérée comme hostile aux nouveaux dirigeants libyens avant de reconnaître tardivement le CNT, le 22 septembre 2011.

51. Cette zone comprend les régions de Ghadames, Ghat, Obari, al-Chati, Sebha, Mourzouk et Koufra.

52. La résolution est adoptée le 20 décembre.

53. Propos tenus lors de la Conférence annuelle du General Marshall Fund, Bruxelles, 30 mars 2012.

54. Avec l'appui de l'ONU, les gouvernements britannique et libyen ont réuni des représentants d'Allemagne, du Danemark, les Émirats arabes unis, des États-Unis d'Amérique, de la France, de l'Italie, du Qatar, de la Turquie, et de l'Union européenne. Cette réunion sera suivie par la tenue d'une Conférence ministérielle internationale de soutien dans les trois domaines précités à Paris, le 12 février 2013.

Économie et sécurité

L'accusation de « désertion » lancée à l'Union européenne ne rend pas justice aux moyens mobilisés par l'Union européenne en direction de la Libye :

« Une enveloppe totale de près de 39 millions d'euros a été débloquée en 2011 pour des projets concernant l'administration publique, la transition démocratique, la société civile, la santé et l'éducation. Elle s'est rajoutée aux 80,5 millions d'euros déboursés pour la fourniture d'une aide humanitaire lors de la phase de conflit, en 2011. Pour la période 2012-2013, l'UE fournit au moins 68 millions d'euros supplémentaires destinés à d'autres domaines, tels que la sécurité, l'enseignement et la formation techniques et professionnels, le développement économique, les migrations et un soutien supplémentaire à la société civile. »⁵⁵

Mais elle est à la hauteur de l'urgence et de l'impatience que ressentent les Libyens face aux nombreux défis de la Libye en transition, notamment dans le domaine économique. En dépit de la relance de la production pétrolière qui atteint son niveau d'avant conflit, d'une croissance économique de 104,5% en 2012⁵⁶ qui efface le recul de l'année 2011 et une reconstruction estimée à près de 200 milliards⁵⁷, la confusion sécuritaire à l'intérieur et aux frontières du pays obère la reprise économique du pays. L'insécurité juridique qui a semblé un temps concerner le secteur pétrolier, en raison des menaces de révision des contrats pétroliers conclus sous l'ère Kadhafi⁵⁸ touche essentiellement le secteur non hydrocarbures. En effet, si les principales compagnies pétrolières étrangères ont retrouvé le chemin de la Libye, en dépit des controverses et luttes autour de la rente pétrolière, le bilan est plus mitigé concernant les autres secteurs (habitat, communication, santé, transports, etc.). Les conditions de sécurité, l'absence d'un environnement juridique stable et clair, le règlement des indemnités des préjudices subis durant le conflit et des accusations de corruption susceptibles de remettre en cause les contrats passés sont autant d'obstacles à la reprise sereine des investissements étrangers⁵⁹.

55. Union Européenne, Réponse de l'UE au « Printemps arabe » : état des lieux deux ans après, Bruxelles, 8 février 2013 (A70/13).

56. Contre -62, 1% en 2011, IMF, *Arab Countries in Transition: Economic Outlook and Key Challenges*, Deauville Partnership Ministerial Meeting, 19 avril 2013, Washington.

57. D'après la chambre de commerce franco-libyenne. D'autres sources estiment ce montant plus élevé, Léopold Nseké, « La révolution libyenne : les couts de la guerre », *afriqueexpansion.com*, 26/10/2011, <http://www.afriqueexpansion.com/la-revolution-libyenne-/3040-la-revolution-libyenne-les-couts-de-la-guerre.html>.

58. D'après un membre de la Commission pétrolière du CNT, *Libya probes oil contracts under Gaddafi*, Reuters,, 9 avril 2012.

59. AFP, « En dehors du secteur pétro-gazier, le retour des compagnies étrangères en Libye se fait attendre », 24/01/2013, <http://www.maghrebemergent.com/component/k2/item/20424-en-dehors-du-secteur-petro-gazier-le-retour-des-compagnies-etrangeres-en-libye-se-fait-attendre.html>.

Bibliographie

- ANDERSON Lisa, 2000, « La Libye de Kadhafi », *Monde arabe Maghreb Machrek*, n° 170, Paris, La Documentation française, p. 12-15.
- , 1987, *The State and Social Transformation in Tunisia and Libya, 1830-1980*, Princeton, Princeton University Press.
- BENSAAD Ali, 2000, « L'immigration en Libye : Une ressource et la diversité de ses usages », *Politique africaine*, n°125, mars, p. 83-103.
- BOILLEY Pierre, 2011, « Géopolitiques africaines et rébellions touarègues. Approches locales, approches globales », *L'Année du Maghreb*, VII, CNRS Éditions, p. 151-162
- CHATTER Khalifa et MARTEL André, 2010, « Les Mezergaya des tribus makhzens de Tunisie au milieu du XIX^e siècle (1837-1881), in DOMERGUE-CLOAREC Danielle et MURACCIOLE Jean-François (dir.), *Les milices du XVI^e siècle à nos jours. Entre construction et destruction de l'État ?*, Paris, L'Harmattan, p. 99-107.
- DAVIS John, 1990, *Le système libyen. Les tribus et la révolution*, Paris, P.U.F.
- DJAZIRI Moncef, 2012, « Tribalisme, guerre civile et transition démocratique en Libye », *Maghreb-Machrek*, n°212, p. 61-75.
- , 2009, « Tribus et État dans le système politique libyen », *Outre-Terre*, n°23, Paris, p. 127-134.
- DOMERGUE-CLOAREC Danielle et MURACCIOLE Jean-François (dir.), 2010, *Les milices du XVI^e siècle à nos jours. Entre construction et destruction de l'État ?*, Paris, L'Harmattan.
- FONTAINE Jacques, 2000, « La Grande Rivière artificielle libyenne », *Monde arabe Maghreb-Machrek*, n°170, p. 60-65.
- HADDAD Saïd, 2012, « Les forces armées libyennes de la proclamation de la Jamahiriya à la chute de Tripoli : une marginalisation paradoxale », *Karthala*, n°125, mars, p. 65-82.
- , 2000, « La politique africaine de la Libye : de la tentation impériale à la stratégie unitaire », *Maghreb-Machrek*, n°170, octobre-décembre, La Documentation française, p. 29-38.
- LACHER Wolfram, 2012 « Families, Tribes and Cities in the Libyan Revolution », Middle East Policy Council, 2012, disponible sur <http://www.mepc.org/journal/middle-east-policy-archives/families-tribes-and-cities-libyan-revolution>.
- MARTINEZ Luis, 2012, « Les usages mafieux de la rente pétrolière », *Politique africaine*, Karthala, n°125, mars, p. 23-42.
- MCQUINN Brian, 2012, *After the Fall. Libya's Evolving Armed Groups*, Small Arms Survey, Genève, octobre.
- OUANNES Moncef, 2009, *Militaires, élites et modernisation dans la Libye contemporaine*, Paris, L'Harmattan.
- PELLERIN Mathieu, 2012, « Le Sahel et la contagion libyenne », *Politique étrangère*, IFRI, 4, p. 835-847.
- QUESNAY Arthur, 2012, « Renégocier l'espace politique libyen : du local au national », NORIA, octobre, <http://www.noria-research.com/renegocier-lespace-politique-libyen-du-local-au-national/>.